

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de LE FOLGOËT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Bernard TANGUY, Maire.

Présents : B. TANGUY – G. MONOT – O. CASTEL – J. Y. PHILIPOT – P. KERBOUL - Y. TANGUY – C. TROMEUR – A. PODEUR – A. BLONZ – N. FLOCH – M. GUILLERM – J.N. LE MENN – Cécile GOUEZ – J. CARRIO – Céline GOUEZ

Absents excusés : M. P. OLLIVIER – S. LE ROUX – G. MAREC – B. MUNOZ – M. DENIEL – E. LE ROUX  
M. P. OLLIVIER – S. LE ROUX – G. MAREC – M. DENIEL et E. LE ROUX ont donné procuration respectivement à C. TROMEUR – J. N. LE MENN - A. BLONZ – Cécile GOUEZ et P. KERBOUL

Secrétaire de séance : Jacques CARRIO

M. Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Isabelle TANNE, démissionnaire en juillet de ses fonctions d'Adjointe au Maire pour convenance personnelle, a également renoncé à son poste de conseillère municipale. Elle a présenté sa démission le 15 septembre 2016.

M. Le Maire passe à l'ordre du jour.

### TARIFS 2017

Sur proposition de la commission des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme il suit les tarifs des services suivants :

#### EAU

Charges fixes (a/c du 05/11/2016)	45,95 € HT
0 à 30 m <sup>3</sup>	0,30 € HT
De 31 à 400 m <sup>3</sup>	1,76 € HT
+ de 400 m <sup>3</sup>	1,25 € HT

#### ASSAINISSEMENT (a/c du 05/11/2016)

- Redevance	Le m <sup>3</sup>	1,41 € HT
-------------	-------------------	-----------

#### CONCESSIONS

##### - Fosses

* 15 ans	102 €
* 30 ans	147 €

##### - Columbarium

* Droit fixe correspondant à l'achat de la plaque	180 €
---	-------

#### PRESTATION REALISEES POUR LE COMPTE D'UNE COLLECTIVITE

- Tracteur + remorque avec chauffeur	60 €/h
- Travaux de peinture routière	
* Marquage en bande de 0,10	0,80 €/ml
* Marquage en bande de 0,15	1,00 €/ml
* Marquage en 0,50	14,00 €/ml

#### DIVERS

- Indemnité pliage du bulletin	940 € brut/an
--------------------------------	---------------

Tous les autres tarifs demeurent inchangés.

## COMMUNAUTE DES COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Un diaporama présentant les principales données du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes a été commenté par le Maire. L'objectif de ce rapport est de relater l'activité et les missions de la communauté de communes.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

8 agents vont être recrutés pour effectuer les opérations de recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017. La rémunération des agents recenseurs s'établira de la façon suivante :

- feuille de logement : 1,10 € (recensement à domicile) ; 1,20 € (par internet)
- bulletin individuel : 1,20 € ( « « ) ; 1,30 € (par internet)
- bulletin étudiant : 0,60 €
- feuille immeuble collectif : 0,60 €
- bordereau de district : 5 €
- la ½ journée de formation ou de repérage : 30 €
- forfait déplacement :
  - \*districts n° 10 – 11 : 25 €
  - \*districts n° 7-8 : 30 €
  - \*district n°9 : 60 €
  - \*districts n°2 – 4 : 100 €
  - \*district n°6 : 120 €

### CONTRAT D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL « ORPHEE »

À l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure avec la société C3rb Informatique un contrat d'hébergement pour le progiciel ORPHÉE installé à la bibliothèque. Le montant annuel de la redevance s'élève à 195,02 € HT.

### TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE DOYENNE

Suite à une visite sur site, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé de remplacer les fenêtres SUD du Doyenné. Le coût des travaux est estimé à 12 000 € HT environ.

Ces travaux de restauration peuvent être subventionnés par l'Etat (DRAC), la Région et le Département.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

### RESILIATION DE LA CONVENTION PREVOYANT LES CONDITIONS D'INTERVENTIONS TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE LE FOLGOET SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LANARVILY

Depuis 2004, la commune de LE FOLGOET assure des prestations techniques pour le compte de la commune de LANARVILY moyennant une participation financière forfaitaire.

Les prestations sollicitées en 2016 par LANARVILY représentent un coût nettement inférieur à celui prévu par la convention.

M. le Maire propose en conséquence de résilier la convention existante afin de ne pas pénaliser financièrement la commune de Lanarvily et de rediscuter éventuellement de la mise en place d'une nouvelle convention plus adaptée à la situation réelle.

Les prestations 2016 seraient réglées par LANARVILY sur la base des travaux réellement effectués par les services techniques de LE FOLGOET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les propositions de M. le Maire.

## CESSION DE TERRAIN, RUE DE L'ORATOIRE

L'association AUB SANTE s'est portée acquéreuse des parcelles communales cadastrées AD 271 (700 m<sup>2</sup>) et AD 272 P (400 m<sup>2</sup> environ) situées rue de l'Oratoire (près de l'Hôpital de jour) afin d'y implanter 9 unités de dialyse.

M. le Maire propose de céder le terrain au prix de 65 € le m<sup>2</sup> sous réserve de l'avis des domaines.  
AUB santé a accepté le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de céder à l'association AUB SANTE la parcelle AD 271 et une partie de la parcelle AD 272 (400 m<sup>2</sup> environ) soit une contenance globale de 1 100 m<sup>2</sup> environ, au prix de 65 € le m<sup>2</sup>.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession.

### INFORMATIONS DIVERSES

\* Travaux route de Brest : les travaux de voirie sont achevés. Les aménagements paysagers seront réalisés en décembre. L'abri-bus devrait être opérationnel fin décembre.

\* Halle de loisirs : le bâtiment devrait être achevé pour la fin de l'année.

\* Borne de recharge des véhicules électriques : elle sera mise en service prochainement.

La séance est levée à 22H00.